

## ENTENTE DE SERVICE

**ENTRE :**                   **Arthabaska-Érable en Forme,**  
Représenté par :



**Madame Mélissa Ratelle** | Agente de développement

150 rue Notre-Dame-Ouest, Victoriaville (Québec) G6P 5J8

819 752-2444 #4272 |

[melissa.ratelle@mrc-arthabaska.qc.ca](mailto:melissa.ratelle@mrc-arthabaska.qc.ca)

**ET :**                       **Commission scolaire des Bois Francs – Services de garde**  
Représentée par :



**Madame Marylène Plante** | directrice responsable des services  
de garde scolaires

414, rue Principale, Daveluyville (Québec) G0Z 1C0

819 367-2241

[mplante@csbf.qc.ca](mailto:mplante@csbf.qc.ca)

**Madame Mélanie Lemieux** | technicienne en développement  
éducatif pour les services de garde scolaires

155, rue Olivier, Victoriaville (Québec) G6P 5G8

819 758-3105 poste 30574

[mlemieux@csbf.qc.ca](mailto:mlemieux@csbf.qc.ca)

ATTENDU QUE Arthabaska-Érable en Forme souhaite agir comme levier dans la promotion de la saine alimentation en facilitant l'acquisition de compétences par l'intermédiaire des formations 5 Épices et Jeunes Pousses dans les services de garde scolaires;

ATTENDU QUE Arthabaska-Érable en Forme désire mettre en place une démarche facilitante et répondant aux besoins des milieux;

ATTENDU QUE les services de garde de la Commission scolaire des Bois Francs désirent retenir les services de madame Mélanie Lemieux, relativement à la planification, l'organisation et la coordination des formations 5 Épices et Jeunes Pousses;

ATTENDU QUE les services de garde de la Commission scolaire des Bois Francs et Arthabaska-Érable en Forme désirent offrir un accompagnement de qualité auprès des services de garde qui participeront aux formations afin de faciliter l'application dans le quotidien;

ATTENDU QUE madame Mélanie Lemieux accepte les fonctions qui lui sont proposées en ce qui a trait à ces formations;

EN CONSÉQUENCE, les PARTIES conviennent de ce qui suit :

## 1. MANDAT

Madame Mélanie Lemieux s'engage à:

- Communiquer avec les milieux intéressés afin de définir les termes et procédures de la formation et de l'accompagnement offerts;
- Assurer la planification, l'organisation et la coordination des formations 5 Épices et Jeunes Pousses dans les milieux intéressés;
- Assurer l'accompagnement pour les milieux formés en collaboration avec Jeunes Pousses et les Ateliers 5 Épices;
- Collaborer avec l'agente de développement à l'analyse des impacts de la formation et de l'accompagnement sur le changement de pratiques dans les milieux.

À cet égard, madame Mélanie Lemieux s'engage à assumer les responsabilités qui lui seront confiées et à travailler diligemment.

## 2. DURÉE DU CONTRAT

La présente ENTENTE débute dès sa signature, et se terminera à la fin de l'année financière d'Arthabaska-Érable en Forme, soit au plus tard le 30 juin 2014. La prolongation de cette entente dépendra des orientations du projet et de l'intérêt des milieux.

## 3. RÉMUNÉRATION

- 3.1 En considérant les services rendus par madame Mélanie Lemieux, Arthabaska-Érable en Forme assumera le dégageant de la ressource pour un maximum de à un honoraire forfaitaire de de l'heure, ce qui représente un montant total de disponible.

- 3.2 Les paiements se feront sur réception des factures envoyées par la Commission scolaire des Bois Francs. Cette dernière compilera les heures de Mélanie Lemieux, dégagée dans le cadre de ce présent mandat. Les chèques seront émis à la Commission scolaire des Bois Francs.

#### **4. OBLIGATIONS**

##### 4.1 Obligations d'Arthabaska-Érable en Forme :

- Arthabaska-Érable en Forme s'engage à offrir à madame Mélanie Lemieux toute l'information qui lui est disponible en lien avec la réalisation du mandat.

##### 4.2 Obligations de madame Mélanie Lemieux

- Madame Mélanie Lemieux s'engage à acquitter le mandat de manière diligente et professionnelle.

#### **5. RÉSILIATION**

La présente ENTENTE peut être résiliée par madame Mélanie Lemieux sur présentation d'un avis écrit de résiliation de sa part. Madame Mélanie Lemieux devra remettre à Arthabaska-Érable en Forme l'ensemble des documents et dossiers pertinents au travail jusqu'alors effectués. Les tâches effectuées en date de la résiliation de l'entente devront être rémunérées sur présentation d'une facture de la part de madame Mélanie Lemieux.

Arthabaska-Érable en Forme peut également mettre fin à l'entente avec madame Mélanie Lemieux, sur présentation d'un avis écrit. Les tâches effectuées en date de la résiliation de l'entente devront être rémunérées sur présentation d'une facture de la part de madame Mélanie Lemieux.

La présente ENTENTE peut également être modifiée à la suite d'un accord mutuel écrit entre les parties, selon des modalités à convenir ultérieurement.

## **6. INTERPRÉTATION**

La présente ENTENTE ainsi que les droits des PARTIES seront interprétés en vertu des lois en vigueur dans la province de Québec.

EN FOI DE QUOI, les PARTIES, déclarant avoir lu et compris tous les termes et conditions contenus à la présente ENTENTE, ont signé l'ENTENTE en deux (2) exemplaires aux dates mises en regard des noms et signatures de chacune.

En foi de quoi les parties ont signé à Victoriaville, ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2013.

### **Arthabaska-Érable en Forme**

Par :

\_\_\_\_\_  
Mélissa Ratelle  
Agente de développement

### **MADAME MÉLANIE LEMIEUX**

Par :

\_\_\_\_\_  
Mélanie Lemieux  
Agente de soutien

### **MADAME MARYLÈNE PLANTE**

Par :

\_\_\_\_\_  
Marylène Plante  
Responsable des services de garde